

DANGER

POUR NOS RETRAITES ET NOTRE MODÈLE SOCIAL

LE 5 JUIN TOUS EN GRÈVE ET MOBILISÉS POUR GAGNER LA BATAILLE DES RETRAITES

La population persiste à rejeter massivement le recul de l'âge minimal de départ à la retraite à 64 ans

Le Premier ministre, pour échapper à la censure, a lancé l'idée d'une concertation sur les retraites, en vue de nous imposer de nouveaux reculs sociaux. Si certains s'y sont laissé prendre, le bilan à quelques réunions de la fin est sans surprise.

Aujourd'hui le gouvernement, en concertation avec le MEDEF, s'appuie sur la situation internationale pour nous faire travailler encore plus longtemps (67 ans à minima, voire 70 ans comme au Danemark), et baisser les pensions de retraite.

Les mêmes veulent surtout ouvrir notre système de retraite à la capitalisation, qui sera donc soumis aux marchés boursiers avec tous les risques qu'ils présentent.

LE 5 JUIN EN GRÈVE DANS TOUS LES SECTEURS, MOBILISONS-NOUS LARGEMENT

La FNPOS CGT appelle l'ensemble des travailleurs à se mobiliser massivement le 5 juin et à participer à toutes les initiatives et manifestations locales pour s'opposer fermement à la casse de notre système de retraite et au changement de modèle social que l'on veut nous imposer.

Le 5 juin, sera aussi une journée où sera soumise au Parlement, une proposition de vote d'une résolution sur l'abrogation de report de l'âge légal de la retraite à 64 ans. Il s'agira du premier vote depuis le passage en force de cette réforme, imposée par l'article 49.3 en 2023.

Seuls la grève et le rapport de force nous permettront de gagner cette bataille sur les retraites.

POUR UNE RETRAITE QUI SOIT UNE SECONDE PAGE DE LA VIE, LA FNPOS CGT REVENDIQUE :

- L'abrogation de la Réforme Borne qui repousse l'âge de départ à 64 ans
- L'abrogation de la réforme Touraine, qui allonge la durée de carrière à 43 ans
- Le rejet de tout système de capitalisation des retraites
- La retraite à 60 ans avec 37,5 ans de durée de carrière
- Une pension calculée sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public avec :
 - Une prise en compte des années d'étude dans le cadre des dispositifs de solidarité.
 - Une amélioration des départs anticipés pour les métiers pénibles, l'invalidité, l'incapacité, le Handicap et les carrières débutées à 16 ans.
 - Un renforcement des périodes assimilées (maladie, maternité, chômage...) et des droits familiaux, seuls garants d'une véritable compensation pour les carrières hachées.
- Un minimum de pension au niveau du SMIC CGT (2000 €)
- Indexation des pensions sur l'évolution des salaires et des prix